

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2021**

Délibération : **2021-11-234**
 OBJET : **INSTALLATION D'UNE PATINOIRE – TARIFS D'ACCES 2021**
 Nomenclature : **7.1.8**

En exercice : 27	Le huit novembre deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-neuf octobre deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire. Les membres présents en séance : Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC
Présents : 24	
Pouvoirs : 3	
Absents : 0	
Votants : 27	
Délibération comportant :	
Annexe : /	

Les membres ayant donné un pouvoir :
 Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Emile FORTINEAU donne pouvoir à Jean-Marc COLOMBAT, Priscilla DECOTTIGNIES donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Rapporteur : Jean-Marc COLOMBAT

La ville de Treillières installera une patinoire synthétique sur la place de la Liberté du vendredi 10 au dimanche 26 décembre 2021. L'objectif est d'accroître l'attractivité du centre-ville et de créer l'événement durant les fêtes de fin d'année en proposant une animation ludique en direction des familles et des jeunes.

L'exploitation de cet équipement sera confiée à l'UCPA qui assurera l'accueil et prodiguera les conseils de bonne pratique et de sécurité.

L'accès à la patinoire sera payant au tarif unique de 2 euros par personne incluant la location d'une paire de patins pour une durée d'une heure. La gratuité sera accordée aux élèves dans le cadre de séances proposées aux établissements scolaires et aux enfants par le biais des accueils de loisirs. Le tarif proposé est maintenu par rapport aux années précédentes.

Le prestataire en charge de l'accueil et de la gestion de cette patinoire (UCPA) se chargera de la perception des recettes, via une régie temporaire. Elle sera localisée place de la Liberté afin de permettre l'encaissement des entrées sous forme de chèques ou de numéraires. Les produits encaissés feront l'objet d'un dépôt à la Trésorerie de Carquefou et dans une banque postale. Les recettes seront inscrites sur l'exercice budgétaire 2021.

Considérant la présentation faite en commission Ressources le 20 octobre 2021,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- DE VALIDER la tarification de 2 euros pour accéder à la patinoire et la gratuité pour le public désigné (séances scolaires et accueils de loisirs).

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 8 novembre 2021

Alain ROYER, Maire

